[illegible] pour annoncer que M. Marcel Habert était présent et demandait à comparaître. Cette nouvelle inattendue a provoqué une vive surprise. Un brouhaha confus s'est élevé de toute la salle ; les juges, les avocats, les accusés se regardaient entre eux et se communiquaient leurs impressions, lorsque le président a déclaré d'une voix qui ne trahissait pas le moindre étonnement : « M. Marcel Habert sera écroué ».

M. Fallières n'avait aucun motif d'être étonné, d'ailleurs ; il avait été prévenu, un moment auparavant que le député de Seine-et-Oise venait de se présenter à la grille du Luxembourg et il avait donné aussitôt l'ordre de le conduire au greffe.

M. Marcel Habert est arrivé en voiture à une heure, accompagné de M. Bertroux et quand M. Mouquin s'est approché de lui conformément aux instructions du président pour le mettre en état d'arrestation, il a protesté énergiquement, comme l'a fait à l'audience M. Reuillier, disant que la session parlementaire est ouverte et qu'il est par conséquent inviolable et qu'on n'a pas le droit de l'arrêter sans l'autorisation préalable de la Chambre.

M. Mouquin n'avait pas mandat de discuter la thèse, d'ailleurs insoutenable, de M. Marcel Habert et il s'est borné à le retenir prisonnier.

Pendant ce temps, l'audience se poursuivait, en entendait divers autres témoins relativement au fort Chabrol, mais l'émotion causée par les paroles de M. Bertrand et par la brève déclaration du président ne s'était pas calmée.

Les avocats, retournés vers les prévenus avaient avec eux des colloques prolongés, si bien qu'on n'entendait pas un traître mot de ce que disait le témoin, alors à la barre, M. le commissaire de police, Montillier, si bien que M. Le Playe s'en est plaint.

Son observation pourtant si naturelle a déchaîné un effroyable tumulte, M. Quentin a protesté. MM. Barillier et Baillière ont protesté. M. Le Provost de Launay a protesté ; protestations aussi véhémentes qu'injustifiées, car M. Le Play n'avait en aucune manière manqué de respect à la défense ainsi que M. Quentin et M. Le Provost de Launay le prétendaient.

Debout au banc des accusés, MM. Barillier et Baillière faisaient un tel tapage que l'avocat général, comme l'aurait fait le chef du parquet s'il eut été présent, a requis leur expulsion.

Alors M. Quentin a bondi, demandant à être frappé aussi si MM. Baillière et Barillier devaient l'être. Mais le président, dont la mansuétude est inépuisable, s'est empressé de clore l'incident sans tenir compte des réquisitions du ministère public sans relever le langage provoquant de M. Quentin.

Le calme, peu à peu s'est rétabli et l'on s'est replongé dans l'audition des témoins, encore un des inspecteurs de la sûreté, encore des habitants de la rue de Chabrol. C'est toujours la même histoire : les agents ont-ils tiré sur les ravitailleurs, M. Guérin a-t-il fait feu sur les agents.

Entre temps, deux rédacteurs de l'*Intransigeant*, MM. *Montaigu* et *Possien*, déposent ; le premier s'exprime dans une forme humoristique qui provoque les rires de l'auditoire.

Entre autres choses, il offre de tenir entre les doigts un objet quelconque sur lequel M. Guérin tirera.

Le président ne juge pas à propos d'autoriser ce petit exercice d'adresse et de transformer la Haute-Cour en succursale des Folies-Bergères.

Une demi-heure d'entr'acte et le défilé des témoins reprend fastidieux.

C'est encore l'affaire des ravitailleurs, ce sont les manifestations de Marseille. Ces témoins ne disent pas grand chose ou même rien du tout. Plusieurs restent la bouche close.

M. Ménard, peu satisfait de leur mutisme déclare qu'il les réassignera. Cependant s'ils n'ont rien à dire...

Pour finir, nous avons eu le petit incident traditionnel à propos de l'absence de plusieurs juges. Cette fois, c'est M. Guérin qui le soulève, et comme le président passe outre, M. Evin, qui a toujours ses conclusions prêtes, demande la suspension des débats.

Mais le président refuse de lui donner la parole et on se chamaille. Les avocats ne veulent plus poser de questions aux témoins.

Le président, malgré l'insistance de M. Guérin sénateur du Vaucluse, ajourne les conclusions de M. Evin.

Enfin, pour brocher sur le tout, un autre sénateur, M. Mir, propose d'interrompre les débats jusqu'au 38... Janvier.

En attendant, on continuera demain.

A la fin de l'audience, les conclusions relatives à l'absence de M. Thévenet ont été développées par M. Ménard. M. Chenu a protesté contre la mise en arrestation de M. Marcel Habert, sans l'autorisation de la Chambre, ce qui, dit-il, est une violation formelle de la Constitution. Protestation d'ailleurs platonique.

T. H.

La Chambre

Séance du 19 Décembre 1899

Avant la séance

Commission de l'enseignement

La commission de l'enseignement s'est complétée aujourd'hui par la nomination de deux commissaires en remplacement de M. de Lanessan, devenu ministre de la marine, et de M. Sauzet, démissionnaire.

La lutte s'est engagée dans les deux bureaux convoqués, sur la question de la scolarité posée par le projet du gouvernement.

M. de Lanessan a été remplacé par M. Le Moigne député de la Manche, hostile à ce projet ; M. Sauzet a été remplacé par M. Laloge, député radical-socialiste de la Seine, favorable au même projet.

On sait que le président du Conseil et le ministre de l'instruction publique doivent être entendus demain *par la commission sur le projet en question.*

LA SÉANCE

La séance est ouverte sous la présidence de M. Deschanel.

La défense de Madagascar

M. Morinaud demande au ministre de la guerre s'il est exact que trois bataillons de troupes d'Afrique doivent être envoyés à Madagascar.

M. le général de Galliffet répond que la chose n'est point encore définitivement arrêtée, mais que, si elle se produit, ces troupes seront remplacées par d'autres provenant de la métropole.

Le budget des Travaux Publics

On reprend la suite de la discussion du budget des travaux publics.

Sur le chapitre des ports maritimes, M. Brindeau prononce un long et intéressant discours dans lequel il a fait ressortir l'insuffisance de l'outillage de nos ports maritimes.

Il faudrait, dit l'orateur, permettre aux ports français de soutenir la concurrence étrangère et les laisser ouverts à toute heure.

Il demande d'augmenter le crédit de un million.

M. Stanislas Ferrand appuie l'amendement.

M. Baudin reconnait le bien fondé des critiques apportées par M. Brindeau et déclare que le gouvernement prend l'engagement de faire un effort dans ce sens au prochain budget, celui de cette année ne permettant pas d'augmentation.

M. Caillaux fait remarquer qu'il y a deux ans le crédit était de six millions ; cette année il est de près de 17. Il faut tenir compte de l'effort qui a été fait (Applaudissements).

M. Ménard (Seine-Inférieure) soutient l'amendement.

Après quelques nouvelles observations de M. Baudin, l'amendement mis aux voix est repoussé par 306 voix contre 234.

Les chemins de fer

M. Beauregard a la parole dans la discussion sur les chemins de fer de l'Etat.

L'orateur fait une longue critique du rapport de M. [illegible] sur les chemins de fer de l'Etat. Il reproche à ce dernier d'avoir créé une légende en [illegible] administration de ces chemins de fer [illegible] à une idée de rachat.

L'orateur s'efforce de réfuter la thèse de M. [illegible] le chemin de fer de l'Etat [illegible] point de vue d'[illegible] l'Etat n'est une exploitation modèle.

M. Beauregard continue la critique du rapport. Il [illegible] contre le rachat des Compagnies qui serait, au point de vue financier, une ruine pour le pays.

M. Guillemet, tout en déclarant qu'il n'est pas partisan du rachat des Compagnies, fait l'éloge de l'administration des chemins de fer de l'Etat qui a accompli des réformes.

M. Roche se déclare partisan du rachat des Compagnies qui font appel à la garantie d'intérêt. Pour les autres le rachat serait une grosse aventure. L'expérience des chemins de fer de l'Etat prouve que l'Etat peut parfaitement exploiter avec succès une ligne ferrée.

Le réseau de l'Etat a pris l'initiative de toutes les réformes qui ont été adoptées dans les tarifs et dans le mode de transports des voyageurs. Les grandes compagnies n'ont fait que suivre cet exemple.

L'orateur termine en demandant une amélioration dans le traitement des employés subalternes. (*Applaudissements*).

Interpellation retirée

M. Deschanel annonce que M. Castelin demande à interpeller le président du conseil sur la violation des dispositions constitutionnelles relatives à l'inviolabilité parlementaire.

M. Castelin déclare retirer son interpellation.

La catastrophe de Thouars

M de Beauregard demande si la catastrophe de Thouars n'a pas été due à l'insuffisance des signaux de cette gare. L'aménagement de la gare de Thouars par son insuffisance, peut occasionner des accidents.

L'orateur se plaint de ce que le mécanicien ait été arrêté comme un malfaiteur et, quoique grièvement blessé, ait été amené à la prison entre deux gendarmes.

M. Baudin répond que l'agrandissement de la gare de Thouars est à l'étude. Quant à l'agent incriminé, le ministre des Travaux publics, dès qu'il a connu son arrestation, a demandé sa mise en liberté *provisoire*.

La séance est levée à 6 heures 05.

Demain séance à 2 heures pour la discussion de la loi sur le travail des femmes et des enfants.

Physionomie de la Chambre

Toute la première partie de la séance a été encore consacrée au budget des travaux publics. Il est vrai que la question soumise à la Chambre était des plus importantes. Il s'agissait des ports maritimes et des travaux entrepris dans chacun d'eux avec le concours des départements, des Chambres de Commerce.

Cette question, c'est M. Brindeau qui l'a soulevée en demandant par voie d'amendement un relèvement de crédits de un million.

L'honorable député du Hâvre a plaidé avec talent la cause de nos grands ports commerciaux qui succomberont fatalement dans leur lutte contre la concurrence étrangère si l'Etat *ne tient pas ses engagements.*

M. Ricard a joint ses efforts aux siens et la Chambre leur aurait peut-être donné raison, si deux membres du gouvernement, le ministre des travaux publics et le ministre des finances *n'étaient venus tour à tour invoquer la situation* budgétaire. Cet argument, toujours le même, a produit son effet, mais tout juste. Un déplacement de trente voix et l'amendement Brindeau était voté.

La Chambre a ensuite entamé la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat et des conventions.

Les orateurs qui se succèdent à la tribune, M. Beauregard, M. Guillemet, M. Roche et le ministre *des travaux publics attaquent, défendent* tour à tour, l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Quant à l'incident dont on avait parlé pendant toute la journée, il ne s'est pas produit.

M. Castelain a bien déposé une demande d'interpellation sur l'arrestation de son collègue M. Marcel Habert, mais quand M. Deschanel en a donné lecture, le député de l'Aisne a déclaré de sa place que sur les instances d'un grand *nombre de ses collègues, il renonçait à la développer*.

Demain, séance exceptionnelle. Au programme deux petites interpellations et la discussion du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants.

T. H.

L'incident d'Épernay

Epernay, 19 décembre. — Il résulte de l'enquête faite au 31e dragons, à propos de la mort du soldat Bernard que celui-ci, d'après le témoignage de ses camarades, n'a été à aucun moment maltraité et injurié par ses chefs.

Au contraire, en raison de la faiblesse de sa constitution, *il a été l'objet d'attentions particulières de la part de son colonel et des lieutenants de Brémond d'Ars et Meyer.*

Dernière Heure

LA GUERRE
entre l'Angleterre & le Transvaal

Les renforts

Londres, 19 décembre. — *L'amirauté a affrété les paquebots Britannic, Cymric* et un troisième de la White Star Line pour le service des transports de l'Afrique du Sud.

Le *Goolcha* de l'Union Line a été également affrété.

Le paquebot *Assaye*, de la Péninsulaire, a été de même retenu par l'Amirauté.

Deux batteries d'artillerie montée, 10 officiers, 389 hommes, 12 pièces et 378 chevaux ont été *embarqués ce matin à Southampton sur le* paquebot *Manchester Corporation* pour Table-bay. Ce vapeur emportait également un détachement de fusiliers irlandais.

La fièvre typhoïde à Ladysmith

Londres, 19 décembre. — D'après le War Office, tout allait bien hier à Ladysmith. Il y a en traitement 55 cas de fièvre typhoïde et de dyssenterie.

Le général Buller blessé

Madrid, 19 décembre. — Le bruit a circulé dans Gibraltar où il a produit une vive émotion parmi les officiers anglais, que le général Buller avait été blessé au combat de Colenso.

UN NOUVEL ÉCHEC des Anglais

Londres, 19 décembre. — D'après une dépêche de Pietermaritzburg, 15 décembre, publiée par l'*Echanger Telegraph Company*, la division du général Clery aurait tenté de traverser la Tugela, mais elle fut repoussée après un combat qui a duré huit heures.

Des nouvelles récentes informent qu'il sera extrêmement difficile de déloger les troupes républicaines de leurs retranchements le long de la Tugela.

Chronique Régionale

Le Travail des Femmes et des Enfants
dans les fabriques

M. Dubief, rapporteur de la Commission du travail, vient de déposer son rapport sur la proposition de loi adoptée par le Sénat, sur le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels.

Après avoir examiné les diverses propositions de loi déposées tant à la Chambre qu'au Sénat sur cette matière, ainsi que les débats qui s'élevèrent à la commission du travail sur l'unification de la journée de travail, M. Dubief conclut en faveur de l'inscription dans la loi du *principe de la journée de dix heures pour tous.*

Néanmoins, le rapporteur estime qu'on doit accorder des délais d'application.

A ce point de vue, la commission a décidé que le délai imposé serait divisé en deux parties.

Ce n'est qu'au bout de trois ans, après la promulgation de la loi, que la durée du travail serait abaissée à dix heures 1/2 et seulement après cette période, que le travail serait unifié, pour tous les travailleurs de l'industrie, à dix heures.

Le texte de la proposition de loi dit que dès la promulgation de la loi, les jeunes ouvriers et ouvrières jusqu'à l'âge de dix huit ans, ne pourront être employés plus de *onze heures* par jour, coupées par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure.

Cet article concerne simplement la période de temps de trois années qui s'écoulera jusqu'au moment où l'obligation du travail de dix heures et demie s'imposera légalement.

Les patrons ou chefs d'industrie feront afficher les dispositions de la loi dans chaque atelier. Ils afficheront également les heures auxquelles commencera et finira le travail, ainsi que les heures de repos.

» Dans toutes les salles de travail, des ouvroirs, orphelinats, ateliers de charité ou de bienfaisance, dependant des établissements religieux ou *laïques, sera placé d'une façon perma*nente un tableau indiquant, en caractères facilement lisibles, les conditions du travail des enfants.

Ce tableau sera revêtu de la signature de *l'inspecteur.*

» Un état nominatif complet des enfants élevés dans les établissements ci-dessus designés, indiquant leurs noms et prénoms, la date et le lieu de leur naissance, et certifié conforme par *les directeurs de ces établissements, sera remis* dans les trois mois à l'inspecteur et fera mention de toutes les mutations survenues depuis la production du dernier état.

Les inspecteurs et inspectrices ont entrée dans *tous les établissements visés par les articles 1er* et 8 ; ils peuvent se faire représenter le registre prescrit par l'article 10, les livrets, les règlements intérieurs, et s'il y a lieu le certificat d'aptitude physique.

Nous publierons le texte intégral de la loi quand cette dernière sera votée définitivement.

La commission et le gouvernement sont d'accord sur tous les points que nous venons de signaler.

Le départ de M. Pierre

La circulaire suivante a été envoyée aux fonctionnaires de l'enseignement primaire du Nord :

M. Pierre, que tout le personnel de l'enseignement primaire a acclamé, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé inspecteur général et chargé, à ce titre, de la direction de l'Ecole normale primaire supérieure de Saint Cloud.

Le comité d'organisation de la fête du 9 février a cru répondre aux sentiments de tous en prenant l'initiative d'une nouvelle manifestation en l'honneur du chef bienveillant dont nous regrettons le départ.

Il s'est réuni, à cet effet, jeudi dernier, sous la présidence de M. Druaux, doyen des inspecteurs primaires du Nord, et il a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, qu'un punch d'adieu serait offert à M. Pierre, jeudi prochain 21 décembre.

La réunion aura lieu à Lille, au Palais Rameau, à deux heures précises.

Nous sommes convaincus que bon nombre de nos collègues se joindront à nous pour donner un caractère imposant à cette nouvelle manifestation sympathique.

Pour le comité :
Druaux, président ; Dubus, secrétaire ; Caudrelier, trésorier.

Le successeur de M. Pierre

On annonce que le successeur de M. Pierre à la direction de l'enseignement primaire du Nord serait M. Bonnaric, inspecteur d'academie à Nimes.

M. Bonnaric, ancien inspecteur d'académie à Perpignan, ex-professeur de seconde et de rhétorique au lycée de Nice, est sorti agrégé des lettres de l'Ecole normale supérieure.

Il n'est âgé que de 35 ans.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

La journée d'hier n'a apporté aucune modification dans la grève des trieurs de chez M. E. Motte, ni dans celle des bâcleurs de la filature Etienne Motte et Cie rue d'Alger.

Jusqu'ici les grévistes ont été très calmes. Les trieurs surtout ont été dignes en tous points.

Pourtant la situation qui leur est faite commence à les lasser et pour peu qu'ils soient obligés de continuer la grève nous croyons que le mouvement pourrait bien se compliquer et ceci avant qu'il soit longtemps.

Une entente à bref délai s'impose dans l'intérêt même du commerce local.

A TOURCOING

Au tissage Alphonse Pollet

Les ouvriers de l'établissement Alphonse Pollet, rue de Bradford, ont repris le travail hier matin aux anciennes conditions.

Parmi les tisserands, il en est un certain nombre, une quarantaine, nous a-t-on dit, qui auraient été évincés. Sur ce nombre, une vingtaine auraient repris leur livret, les autres s'y sont refusés et se proposent d'attaquer leur patron aux prud'hommes.

A la filature Leroux frères

Toujours aucun changement. On nous annonce cependant qu'une entrevue aura lieu prochainement.

Les grévistes continuent leurs promenades en ville en quêtant.

Les ouvriers de filature syndiqués se sont engagés à doubler leur cotisation hebdomadaire.

Aux tissages Bayart-Parent

Toujours rien à signaler dans la situation de la grève des tisserands des tissages Bayart-Parent frères. Les ouvriers continuent à lutter *fermement pour la défense de leurs droits.*

Grève de bâcleurs

Hier, sept bâcleurs sur neuf de la filature Haeffely, rue Winoc-Chocquel, se sont mis en grève.

Ils réclament un salaire de 10 fr. 50 net, au lieu de 8 fr. 60 avec primes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Simple constatation d'un autre !

Que M. L. R. — La Ramée, sans doute — se rassure : ce qui va suivre n'est pas une nouvelle découverte de Marius Véran, mais la simple citation des faits relatés par un ami qui a vu et qui garantit l'absolue sincérité de ce qu'il avance.

M. Leygues, dans le projet de loi qui obtient l'assentiment de tous les vrais républicains et fait aboyer furieusement « les autres » — ceux que personnifie le *Journal de Roubaix* — veut exiger des fonctionnaires de l'Etat des garanties. L'idée est excellente, car on sert mal un gouvernement et une idée que l'on a pendant de longues années appris à détester.

Mais l' « ami » en question trouve que cette précaution n'est pas suffisante, et qu'en s'occupant de l'avenir il serait sage de penser un peu au présent, c'est-à-dire d'exiger de certains fonctionnaires de la République un peu de prudence et d'honnêteté.

Est-il rien d'illogique, d'immoral comme l'attitude de ces Messieurs qui émargent au budget républicain et se parent du titre de fonctionnaires, pour, dans toutes les circonstances, tirer dans le dos du gouvernement qui les paie ?

Il y a là un dédoublement de la personne qui n'est intéressant qu'en science ; dans la pratique il devient une école de mensonges, de dépravation morale, et il n'est pas admissible qu'il soit.

Pour avoir une idée du mal et la nécessité où se trouve la République de se défendre sans tarder contre l'envahissement clérical, nous croyons utile de citer textuellement les informations très précises de l' « ami. »

Nos lecteurs verront avec quelle désinvolture, avec quel mépris certains fonctionnaires traitent la République. Ici la République est représentée par l'école laïque publique qu'elle a mis à sa base pour préparer des citoyens capables de penser, de réfléchir, de discuter.

« Dans une ville de garnison et chef-lieu de sous-préfecture que je connais tout particulièrement, nous écrit notre correspondant, tous les fonctionnaires, civils et militaires, depuis le président du tribunal jusqu'au dernier agent des postes et télégraphes, depuis le major du régiment jusqu'au plus infime galonné envoient leurs enfants aux établissements congréganistes. Seuls, le sous-préfet, le colonel et le juge de paix font exception ; *ils sont célibataires.*

« Qu'on parcoure l'énumération suivante :

MM. A. président du tribunal, deux filles à l'école privée congréganiste.

B. receveur de l'enregistrement, une fille à l'école privée congréganiste.

C. contrôleur, une fille chez les religieuses, un garçon au petit séminaire.

D. receveur des postes, deux filles chez les religieuses.

E. receveur des contributions indirectes, un fils au petit séminaire.

F. Chef de poste, deux filles chez les sœurs.

G. Conservateur des hypothèques, une fille chez les sœurs, un garçon au petit séminaire.

H. Percepteur, une fille dans une école privée laïque.

I. Facteur, une fille chez les religieuses.

K. facteur, id.

L. agent-voyer cantonal, deux fils chez les curés au petit séminaire.

M. agent-voyer d'arrondissement, un fils au petit séminaire.

N. cantonnier, un fils chez l'instituteur privé.

O. Cantonnier, id.

P. Greffier du Tribunal, un fils au collège ecclésiastique.

Q. Maître tailleur du régiment, deux filles chez les religieuses.

R. Maître d'armes, une fille chez les religieuses, un fils au collège ecclésiastique.

S. Maréchal des logis, un fils au petit séminaire.

T. Capitaine, deux filles chez les religieuses, un *fils au petit séminaire*

U. Capitaine, une fille chez les sœurs.

V. Capitaine, un fils au Collège ecclésiastique.

X. Capitaine, 3 fils, id.

Y. Capitaine, un fils, id.

Z. Capitaine, 2 fils, id.

A. Capitaine, un fils, id.

B. Major, 3 fils, id.

Nous n'ajoutons aucune réflexion.

Peut être nous sera-t-il permis de faire remarquer que nous sommes arrivés à ce joli résultat après vingt-neuf ans de République, et d'ajouter que cette République, indulgente jusqu'à la faiblesse coupable, est, suivant certaines bouches d'or à la L. R. (La Ramée) : « La République sectaire ! »

Que serait ce, grands dieux, si elle ne l'était pas !

Marius VÉRAN.

NE PAS CONFONDRE
Le Comité et l'Union

Si j'étais le gouvernement, il n'y aurait dans chaque ville qu'un comité. De cette façon les journalistes distraits ne seraient pas condamnés à écrire : « Pardon, Messieurs, il y a coquille ! » A Roubaix, il n'y aurait que l'Union catholique héritant des biens, meubles et immeubles de l'Union sociale et patriotique. Quant au Comité républicain je le mettrais en prison.

Alors tout serait clair et les lecteurs du *Journal de Roubaix* ne seraient pas condamnés à y chercher des choses que le rédacteur a oublié d'y mettre. Ils sont vraiment prodigieux ces articles quand on sait trouver ce qu'ils renferment, c'est-à-dire quand on a les mollaires assez solides pour casser l'os dont on veut sucer la substantifique mœlle !

Après l'aveu de la coquille vient une déclaration de l'Union républicaine. Elle ne veut pas qu'on lui attribue le discours de M. Monvoisin; elle parle du Comité anémique de 12 membres et de l'Union pléthorique de 1000 adhérents, elle prétend suivre une politique nettement républicaine et antirévolutionnaire.

D'accord ! mais réfléchissons un brin.

Pourquoi ne veut-on pas du discours de M. Monvoisin ? Son républicanisme serait-il douteux, ou pâle, ou intéressé ? De grâce, qu'on nous donne la raison honnête de cette excommunication majeure — sans cela, nous allons supposer qu'on n'ose pas tout dire, par pudeur !

Si le discours de M. Monvoisin est républicain, comment se fait-il que l'Union, *nettement républicaine* y trouve à redire ? On n'a pas scrupule à coudoyer des sincères. Ne serait-on pas libre ? Y aurait-il association louche avec des gens que la seule pensée du programme républicain fait hurler ?

Dans ce cas on n'est pas « antirévolutionnaire » et la double épithète de l'Union est fausse. Donner la main à des cléricaux, à des réactionnaires, n'est-ce pas travailler à cette révolution néfaste qui, sur les ruines de nos libertés rétablirait un passé d'abus et de privilèges bien dur alors pour les 95 p. 100 des membres de l'Union sociale et patriotique !

Quant à l'opposition désormais historique des « 12 » du Comité et des « 1000 » de l'Union, elle ne repose sur aucun recensement sérieux et ne prouve pas grand'chose.

Depuis quand le nombre est-il synonyme de sincérité, d'honnêteté, de foi républicaine ? Au cours de l'histoire, bien des petites clartés ont fini par devenir de véritables illuminations. La vérité républicaine fut au début une de ces petites clartés. Le général défendant la meilleure cause peut à un moment donné, par suite d'une erreur passagère, se trouver abandonné du gros de ses troupes. Mais l'erreur se dissipe et les soldats rallient leur chef.

C'est pour cela que le Comité des « 12 » deviendra la force ; il est, à l'heure actuelle, la vérité, avec son programme nettement démocratique et désintéressé, il sera le nombre demain quand les vrais républicains, enrôlés sous des bannières panachées, reconnaîtront que le devoir n'est pas de combattre aux côtés des pires ennemis de leur idéal politique et social.

C'est pourquoi nous terminons par ces mots : « Ne pas confondre le comité républicain hostile par nature, par doctrine et par honnêteté aux alliances louches, avec l'Union républicaine qui n'ose se tourner ouvertement contre l'Union catholique, ultramontaine et jésuitique, et qui dans le passé, assuma sans remords la responsabilité de campagnes en faveur de réactionnaires avérés.

L'un des «12».

Effort surhumain

Hier, L. R. — La Ramée — du *Journal de Roubaix*, a trouvé le temps d'écrire *trois* lignes et de les signer.

Quel effort !

Cet événement, plus rare que les beaux jours, a fait pâmer un lecteur et demi du « Bien Informé », alors que deux autres faisaient radiographier la précieuse copie, en vue de l'Exposition prochaine.

Tout cela en attendant que La Ramée, critique influent — oh combien ! — et républicain de sacristie ait mûri la réponse que sa géniale personne se propose de faire au *Peuple*.

Cette réponse attendue, devant comporter plus de trois lignes, n'éclora que plus tard, lorsque l'inspiration, toujours laborieuse chez La Ramée, sera venue.

Le *Peuple*, organe des démocrates chrétiens, a accusé L. R. « de savoir *très bien* que le *machiavélisme règne à l'U. S. et P.* et qu'il rencontre des complices dans son entourage ».

L. R. ce grand tombeur des républicains, n'a pas encore trouvé le temps de répondre.

Le *Peuple* aurait-il dit vrai ?

Allons, délicieux La Ramée, prenez votre plume, mettez votre « col carcan », faites d'impeccable façon votre raie occipitale, et, après avoir soigné la coupe de votre pantalon, répondez au *Peuple*.

Tout Roubaix a l'œil sur vous.

Si vous le faites, trois de vos lecteurs se pâmerant et votre inappréciable copie sera encadrée.

De cette façon, nous rendrons à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire : à l'illustre L. R., les honneurs qui lui sont dus.

Marius Véran.

Chûte malheureuse

Pierre Hindryckx, âgé de 42 ans, demeurant à l'angle des rues de Rome et du Fresnoy, travaillant comme charbonnier à la Cie Vicoigne et Nœux au Pont Morel, s'est fracturé le péroné *en sortant, hier midi, du dépôt de la compagnie.*

Accidents du travail

Pielin Gustave, demeurant au Blanc-Seau, tisserand chez M. Vanoutryve, s'est fait une entorse avec épanchement sanguin, en tombant dans la cour.

— Dans le même établissement, un autre tisserand, M. Debaeker Henri, 32 ans, demeurant à Wasquehal, s'est fait un effort en soulevant une ensouple.

— Chez M. Emile Roussel, M. Vanbeel Léonard, 45 ans, demeurant rue Solférino, 18, magasinier, s'est fait une entorse au pied gauche.

— *Dans le peignage de l'Epeule, M. Herlin* Ernest, 34 ans, chauffeur, demeurant 29, rue de l'Epeule, a eu la région sus scapulaire droite contusionnée par un seau de boue qu'il a reçu sur le cou.

— *Dans le même établissement*, M. Lucien Lagache, 22 ans, demeurant à Bondues, trieur, en tombant, s'est contusionné la main gauche.

— M. Seynaeve Henri, 39 ans, demeurant rue de Mulhouse, 12, à Tourcoing, ouvrier électricien de M. Degryse fils, de Tourcoing, en travaillant chez M. Lezy, Grande-Rue, 224, s'est contusionné le coude droit en tombant d'une échelle.

— Chez M. Eugène Motte, rue d'Avelghem, *M. Vanneste Théodule, 50 ans, demeurant*, rue Archimède, 93, ayant eu l'avant-bras droit pris entre une courroie de commande et l'avant-train d'une machine.

Il a eu le bras contusionné avec entorse du poignet.

— M. Berger Jules, 18 ans, demeurant rue du Moulin, cour Brabant, rattacheur chez M. Ferrier, rue d'Hem, en nettoyant un coussinet, s'est coupé la face palmaire du pouce gauche.

— *Chez MM. Lecomte et Desprès*, rue de Beaumont, M. Sinnaeve Desiré, demeurant à Croix, a eu le petit doigt de la main droite écrasé entre le plateau de vitesse d'une rame.

— M. Vaillant Edmond, 18 ans, perceur chez *M. Crépelle Fontaine, 61, rue de Tourcoing*, demeurant rue de la Basse-Masure, 37, s'est fait une entorse tibio-tarsienne gauche, en tombant.

— M. Carels Joseph, 19 ans, batteur chez M. Carrois Mahieu, rue Carpeaux, demeurant rue Germain Pilon, a eu l'index gauche blessé par un volant de batteuse.

— M. Michoelsens J.-B., 28 ans, demeurant à Hem, dégraisseur chez M. G. Browaeys, rue de Mascara, en retirant une pièce de tissus d'un bac d'eau bouillante s'est brûlé au pied droit.

— M. Bourgeois Edouard, 38 ans, demeurant rue du Duc, 31, homme de peine chez M. L. Allart, en tombant de son camion s'est contusionné la face externe de la cuisse gauche.

— M. Decottignie Henri, 46 ans, rue Bell, 17 fileur chez M. Fevrier, rue d'Hem, s'est contusionné l'épaule droite en tombant dans ses métiers.

— M. Hens Louis, demeurant à Croix, teinturier chez M. Vanoutryve, s'est brûlé le pied droit en renversant par mégarde un chaudron d'eau bouillante.

— M. Descamps Henri, 36 ans, demeurant rue de Rome, charretier chez M. F. Marissal, rue de l'Ouest, s'est foulé le pied droit en tombant de son camion.

Un vol rue Jacquart

Samedi soir, vers six heures, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M. Gustave Dehdenne, contremaître, située rue Jacquart, 152. Les voleurs y ont enlevé une montre en argent, des effets d'habillement d'homme et de femme.

Jambe cassée

Lundi soir, vers huit heures, M. Froidure contremaître à la brasserie Quint, rue du Moulin, âgé de 57 ans, demeurant 71, rue Chanzy, en passant rue Montesquieu, a glissé et s'est fracturé une jambe.

Des personnes témoins de l'accident, allèrent chercher deux docteurs, lesquels, nous affirme-t-on, au mépris des lois les plus élémentaires de l'humanité, ne voulurent pas se déranger sans être requis par la police.

Nous n'insistons pas.

Enfin, on alla frapper à la porte du docteur Delattre qui, à l'instant alla soigner le blessé.

Distribution de vêtements

La distribution des vêtements aux écoles nécessiteuses des écoles municipales de filles s'est terminée lundi 18 courant.

Les élèves des écoles des rues des Anges, du Coq-Français, Ste-Elisabeth et de Nantes ont reçu les vêtements qui leur étaient attribués.

Adjudication

Hier, à onze heures du matin, a eu lieu dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication pour *la mise en état de viabilité de l'avenue Cor*donnier.

Le bureau était ainsi composé : MM Carrette, maire ; D. Wichart et A. Dujardin, conseillers.

Le devis s'élevait à 16.500 fr. et le cautionnement à verser était de 550 fr.

M. J. Desolanques, à Roubaix, a fait 10 0/0 et M. Aug. Pennel, adjudicataire, 12 0/0.

Le samedi 23 décembre 1899, à 11 heures du matin, il sera procédé, dans une des salles de la Mairie, à l'adjudication des denrées alimentaires pour les fourneaux économiques.

1er lot. — Fourniture de viande, 11,8[illegible] fr. Cautionnement, 400 fr.

2e lot. — Légumes, 245 fr. Cautionnement, 20 fr.

3e lot. — Œufs, 3,600 fr. Cautionnement, 120 fr.

4e lot. — Haricots et pois secs, 3,125 fr. Cautionnement, 100 fr.

5e lot. — Harengs saurs, épiceries, etc., 810 francs. Cautionnement, 30 fr.

Dans la police

Par arrêté municipal sont nommés agents de police : MM. Minet Louis, à la place de Grésillon, agent démissionnaire ; Bauduin François, à la place de Rousseau, démissionnaire ; Fiévet Jules-Albert, en remplacement de Verulst, démissionnaire ; *Heysman Emile, en remplacement* de Hoyaux, révoqué ; Lepon Louis, à la place de Denoyelles, nommé garde-champêtre, et Vanhuysse Adolphe, en remplacement de Beny, démissionnaire.

Fête Scolaire

Dimanche prochain, 24 décembre, à 6 heures du soir, l'association amicale des anciens élèves de la rue des Arts, directeur M. Gautier, donnera une fête-concert à ses membres honoraires, dans la salle des fêtes de la mairie.

Il y aura certainement beaucoup de monde.

Pour vos **malles, valises et sacs de voyages**, adressez-vous à la fabrique, rue de **l'Avocat, 44, à Roubaix.** — *Réparations dans les 24 heures.*

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 11 au 16 décembre 1899

	Nombre de colis	kilogs
Soies	3	244
Laines peignées	3079	370.233
Laines filées	1008	122.305
Laines diverses et blousses	127	12.9.9
Cotons	477	48,516
Totaux	4691	551,617

Marché à terme : 5011
Décreusage. 1 1/2 opérations.
Titrage. 499 1/2 opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

Compagnie du Gaz de Roubaix

De nouveau, nous prions nos clients de toujours indiquer, sur leurs commandes de coke, le numéro ou la grosseur qui leur convient.

N° 0 grosseur de la noix...	
N° 1 — de l'œuf....	à 1.40
N° 2 — de 5 à 7c/m.	
Coke Tout-Venant, gros....	1.20
Grésillon Noisettes....	0.89
Coke fin ou Grenu....	0.60

(L'hectolitre comble, sur la Cour.)

WATTRELOS

Conférence populaire. — Aujourd'hui mercredi 20 décembre, aura lieu à l'école des garçons du Crétinier, une conférence par M. Napoléon Lefebvre, professeur à l'Institut Turgot.

Le sujet traité sera : « Anglais et Boers ».

Nul doute que la salle sera comble pour écouter l'éminent conférencier qui développe toujours avec son admirable talent les sujets qu'il traite.

CROIX

Les cambrioleurs. — Dimanche, dans la soirée, les cambrioleurs ont visité la maison portant le numéro 59, de la rue Kléber, habitée par M. Oscar Hoque-Lepers, employé de commerce. En voulant rentrer chez lui, il constata que le verrou intérieur de la porte était fermé. Escaladant alors le mur de clôture de derrière il pénétra dans son habitation avec deux passants. Les voleurs s'étaient introduits par escalade et effraction dans la maison, ils avaient emporté une montre en or, une valeur de 100 francs, une tirelire contenant 10 francs et un veston de 15 francs.

Une lâche agression. — Dimanche, vers dix heures et demie, un ouvrier tisserand, M. Leenbent Achille, âgé de 30 ans, demeurant rue de Mulhouse, a été attaqué sans motif et roué de coups par un autre tisserand, Edouard Cousset, 22 ans, né à Fiorenville et demeurant rue des Ogiers. Le garde Delfortrie fit reconduire l'agresseur chez lui, ne voulant pas lui faire passer la nuit au poste. Cousset sera poursuivi pour ivresse, tapage nocturne et violences.

Contributions directes. — En vertu d'un arrêté préfectoral daté du 11 courant, le contingent en principal des contributions directes pour 1900 a été fixé comme suit : foncier, propriétés non bâties 2256 fr. ; personnelle, mobilière 21.303 fr., portes et fenêtres 22.037 fr.

Droits des places. — L'adjudication de l'affermage des droits de place aux marchés aura lieu samedi 30 décembre à 10 heures et demie du matin pour une durée de trois ans, à partir du 1er Janvier 1900.

ÉLIXIR SUÉDOIS
(*Voir en 4e page*)

TOURCOING

Le manque de charbon par suite d'insuffisance de wagons

Il nous revient de divers côtés qu'il y a actuellement un manque de charbon assez accentué, par suite de l'insuffisance des wagons mis en service par la Compagnie du Nord, laquelle emploie les wagons dont elle dispose au transport d'autres marchandises et notamment des laines dont les arrivages sont déjà importants.

Les négociants en gros et les marchands au détail ne peuvent faire face aux commandes qui sont naturellement pressantes par cette température sibérienne.

Le charbon ne manque pas sur le carreau des mines, mais il manque chez nous.

La Compagnie, pour ne pas louer du matériel supplémentaire, se sert même pour le transport des laines des wagons-bacs Lens-Somain.

Des doléances ont été adressées à la Chambre de Commerce. Ce n'est pas seulement le charbon de ménage qui devient rare, mais même le charbon industriel.

Nous espérons que les réclamations qui se font jour un peu partout, détermineront enfin la Compagnie à y faire droit en amenant sur place le combustible nécessaire à la consommation ménagère et industrielle, et cela sans attendre que la situation ne devienne plus grave.

Vol avec effraction

Au cours de la nuit de lundi à mardi un vol avec effraction a été commis au préjudice des époux Dhalluin, merciers, rue de la Baille, quartier des Phalempins.

Les malfaiteurs enlevèrent d'abord la tringle de fer reliant entre eux les volets de la façade. Cette tringle flexible et assujettie seulement à ses extrémités céda facilement.

Après avoir enlevé les volets, les malandrins enfoncèrent un carreau et pénétrèrent à l'intérieur du magasin. Ils firent main basse sur une certaine quantité de marchandises, notamment une centaine de foulards, deux pièces de mérinos, des vestons, des chemises, etc., le tout représentant une valeur d'environ 200 fr.

Les voleurs se retirèrent par le même chemin. Dans leur fuite ils perdirent quelques unes des marchandises soustraites.

On en retrouva jusque près de l'église Notre-Dame de Lourdes.

Vers quatre heures et demie du matin, M. Dhalluin entendit un bruit auquel il ne porta pas autrement attention. Il est probable, néanmoins que ce bruit avait été occasionné par les malfaiteurs.

Accidents du travail

Mlle Hermence Gudron, 19 ans, soigneuse à la filature Jacquart, à la Croix-Rouge, s'est occupée à se coiffer lorsque ses cheveux s'enroulèrent autour de l'arbre du chariot.

Plaie contuse avec décollement du cuir chevelu.

— M. Jules Sauvage, 42 ans, magasinier à la filature Motte-Dewavrin, rue des Anges, manœuvrait une balle de laine peignée. Il s'appuyait sur une bouteille qui s'est brisée et lui a blessé l'intérieur de la main.

— Mlle Aimée Nuessens, 15 ans, bâcleuse à la filature Desurmont, rue du Cimbale, a été piquée au pouce gauche par un *curseur* de son métier.

— M. Jules Kerkove, 21 ans, dégorgeur au peignage Fouan-Lesman, rue Boily, s'est fait prendre droit pris entre l'engrenage et un pouloé. Ecrasement de la première phalange.

Les arrestations

Delphine Allard, 45 ans, couturière, rue de l'Amiral-Courbet est une ivrognesse endurcie. Elle sort à peine de prison qu'elle y retourne toujours pour le même péché.

Hier au délit d'ivresse en récidive elle a ajouté celui d'outrages envers les agents.

Union sportive tourquennoise

Ce soir à 8 h. 1/2, au siège de la société, réunion de la commission générale et de la commission de football. Ordre du jour : 1° Compte-rendu de la réunion du comité régional du Nord ; 2° Match du 24 décembre entre l'Association sportive roubaisienne (1) et U. S. T. (2) ; 3° Questions diverses. [illegible]